



### **ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ADMISSION**

L'ACM Enfants accueille les enfants **de 3 ans révolus à 11 ans** (entrée en 6<sup>ème</sup>) pendant **les vacances scolaires** ainsi que **les mercredis**.

L'admission n'est possible que lorsque le dossier d'inscription est complet, y compris la fiche sanitaire et les vaccinations à jour. Tout changement de domicile et/ou numéro de téléphone doit être communiqué au plus vite.

Le dossier d'inscription comprend : une fiche famille, une fiche enfant, une fiche sanitaire avec un justificatif de quotient familial et de domicile.

### **ARTICLE 2 : HORAIRES**

**Arrivées et départs échelonnés** : de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00

**A chaque arrivée, l'enfant doit être confié à un membre de l'équipe et les départs doivent être signalés.**

**Les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.**

**En aucun cas, la responsabilité du personnel n'est engagée en dehors des horaires d'accueil.**

### **ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION**

Les inscriptions se font auprès du secrétariat pendant les périodes d'ouverture au public ou auprès de Laure Anne, au 06.85.90.66.27 directrice de l'Accueil de Loisirs.

**Toute inscription doit être enregistrée et réglée avant le 1<sup>er</sup> jour de présence de l'enfant.**

Pour les mercredis : jusqu'au **lundi 12h00** pour le mercredi qui suit, dans la limite des places disponibles.

Pour les vacances scolaires : inscription à la **semaine complète avec repas** suivant un calendrier d'inscription.

### **ARTICLE 4 : TARIFS ET REGLEMENT**

L'ACM étant associatif, **une adhésion de 4 €** par enfant sera demandée à la famille, valable du jour de l'inscription au 31/08.

Les tarifs sont fixés en fonction des quotients familiaux, du nombre d'enfants inscrits et du lieu de résidence.

**Les règlements se font par chèques, en espèces, en tickets jeunes et en chèques vacances.**

### **ARTICLE 5 : ANNULATIONS / ABSENCES**

**Toute absence non justifiée est due en totalité par la famille.**

**Pour les mercredis**, il est possible d'annuler la journée au plus tard le lundi avant 12h00, **l'annulation ne donne droit à aucun remboursement, mais un avoir est possible.**

**Pour les vacances**, pas de possibilité d'annulation sauf pour raison de santé, un certificat devra être fourni dans la semaine et un remboursement sera proposé.

### **ARTICLE 6 : RESTAURATION**

Le repas à la cantine est obligatoire, suivant le régime alimentaire choisi. Les goûters sont fournis

**Les parents se doivent d'avertir l'équipe d'éventuelles allergies et régimes alimentaires.**

### **ARTICLE 7 : SANTE / ASSURANCE**

Les enfants porteurs de handicap ou présentant des troubles de santé ne pourront être accueillis sans un Protocole d'Accueil Individualisé.

**L'équipe pédagogique peut administrer des médicaments aux enfants uniquement sur présentation d'une ordonnance.**

En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne pourra pas être accepté.

**Les enfants doivent être couverts pour tous les dommages qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers pendant l'accueil.**

**ARTICLE 8 : SANCTIONS**

Un enfant par son comportement mettant en danger sa propre santé physique ou morale ou celle des participants, peut être exclu soit temporairement, soit définitivement.

**L'inscription à un ACM organisé par la MJC CS Nomade vaut acceptation du présent règlement.**

Date :

Nom prénom de l'enfant :

Responsable légal :

*Signature précédée de la mention Lu et approuvé*

Direction de l'ACM Enfance